Département de L'EURE & LoiR

# Plan de transport

période des hostilités

# D - AVIS SUR LES LIGNES ROUTIERES LIBRES QUI S'ETENDENT SUR PLUSIEURS DEPARTEMENTS

Il s'agit uniquement de lignes dont le sort n'était pas réglé au 19 Septembre 1939 et dont les entrepreneurs ont repris le service ou demandé à le faire.

	Entrepreneur :	Ligne		Hombre : d*AR : journalier :	
égion	Transports naux de l'Est	Chartres- Orléans		Α	Le parcours routier est en Eure-et-Loir suffisamment éloigné de la voie ferrée pour qu'il n'y ait pas dou- ble emploi.
T QU	t du Centre.		1		: Avis favorable est donné : à la reprise du sefvice.
ompa	gnie d'Exploi-	Paris-Dreux par Bt	1 1	3 (	: : Avis défavorable
	n automobile Renault)	Paris-Dreux-Laons Brezolles-Verneuil	1 1	2 (	
1		: Paris-Dreum-Laons	:	1	: Les lignes en question : font double emploi avec le : chemin de fer ou les ser-
		Brezolles-Longny  Paris  Montfort l'Amaury		1	): vices de remplacement des (: voies ferrées d'inférêt ): local.
\		:: Nogentèle-Roi	1 1 21		: Avis favorable pour le fai : parcours situé en Eure et
			1 :	na laborario prin qui selle qui disse, erro siar reta sibili	: : Avis défavorable. Fait
CETROEN		: Paris-Thartres par : Rambouillet-Maintenon :	3 '		: double emploi avec le : chemin de fer ou les : services maintenus.



# ARRETE

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'annexe A;

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939;

Vu le plan d'organisation des transports de voyageurs pour la période des hostilités transmis par le Préfet d'EURE-et-LOIR le 27 Octobre 1939;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 9 Février 1940.

#### ARRETE

#### Article ler-

Est approuvé le plan susvisé d'organisation des transports publics de voyageurs du département d'EURE-et-LOIR pendant la période des hostilités.

#### Article 2

Cette approbation est donnée sous les réserves suivan-

Iº/Conformément aux dispositions prévues dans le plan de la SARTHE, la ligne de chemin de fer d'intérêt général de CONNERRE à COURTALAIN, sera fermée au service des voyageurs.

2º/L'organisation des services ferroviaires et routiers entre CHARTRES et DREUX via SAINT-SAUVEUR fera l'objet d'une décision ultérieure.

30/ La consistance du service de remplacement VOVES-

TOURY de la S.G.T.D. sera ramenée de 3 à 2 aller et retour journaliers.

4º/ La consistance des services de remplacement de trains prévue au plan pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic.

5º/Le service de remplacement CHARTRES-AUNEAU-ETAMPES sera attribué à l'entreprise LEROY aux lieu et place de l'entreprise CITROEN.

6º/Les services routiers libres intéressant les relations de ou pour PARIS feront l'objet d'une décision ultérieure dans l'arrêté approbatif du plan de SEINE-et-OISE.

7º/ Les services périodiques de foires et marchés pourront être rétablis quand les possibilités en matériel et personnel le permettront.

#### ARTICLE 3

Un exemplaire dudit plan, avec les pièces jointes, restera annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 Février 1940

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS BT DES TRANSPORTS,

Signé: A. de MONZIE

MINISTERE

des

TRAVAUX PUBLICS
et des TRANSPORTS

#### République Française

# ARRETE CO PLEMENTAIRE

LE SOUS-SECREMAIRE D'ETAT au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'annexe A;

Vu le décret-loi du 12 Janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 15 Février 1940 approuvant le plan d'organisation des transports de voyageurs du département d'EURE-et-LOIR pour la période des hostilités;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 24 Avril 1940.

#### ARRETE:

#### Article unique

L'itinéraire du service routier libre PARIS DREUX-ALENÇON de la C.E.A. entre DREUX et LA FERTE-VIDAME est fixé via CRECY-COUVE, MAILLEVOIS et BREZOLLES.

> Fait à Paris, le 2 Mai 1940 LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.

> > Signé: F. ALBERTIN

MINISTÈRE

TRAVAUX PUBLICS et des Transports

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# ARRÊTÉ

of 5. W

Le Ministre des Travaux Publics, et des Transpo.

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938 et notamment l'Annexe

Vu le décret du 12 Janvier 1939;

Vu le décret-loi du 19 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 26 Septembre 1939;

Vu l'arrêté du 15 Février 1940 approuvant le plan d'organisation des transports de voyageurs du département d'EURE-et-LOIR pour la durée des hostilités;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 16 MAI 1940

### ARRETE

## Article unique

Le remplacement des trains sur la ligne de Dreux à Maintenon, fermée au service des voyageurs, sera assuré par : service libre Dreux - Villemeux - Nogent-le-Roi - Maintenon Chartres de l'entreprise JUSTER, qui sera rétabli avec sa con tance du temps de paix (5 aller et retour).

Fait à Paris, le 2 3 MAI 1940 LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS,

Signé: A. de MONZIE

Projet d'arrêté approbatif du plan de transports du Département de l'Eure-et-Loir

Le Secrétaire d'Etat aux Communications, vu le décret loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu leplan minimum de transports de voyageurs transmis par lettre du 28 décembre 1940 du Préfet d'Eure-et-Loir,

du & . Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date

#### ARRETE:

#### Article ler-

Est approuvé le plan minimum susvisé des transports de voyageurs du Département d'Eure-et-Loir modifié comme suit:

- a) Les lignes d'Orléans à Chartres et de Chartres à Dreux seront fermées au service des voyageurs.
- b) Le remplacement des trains de la ligne d'Orléans à Chartres sera assuré par la T.R.E.C. avec une consistance de 2 AR quotidiens + 1 AR Chartres-Voves.
- c) L'organisation du service de remplacement de la ligne de Chartres à Dreux sera fixée ultérieurement sur proposition du Comité restreint.
- d) Le Service de remplacement de Massy-Palaiseau à Gallardon de la Société des Transports Citroën sera prolongé jusqu'à
- e) Le Service routier libre DREUX-MAINTENON de la S.G.T.D. qui assure le remplacement des trains de la ligne de Dreux à maintenon sera classé au plan dans la liste b " autres services routiers".

Les services de remplacement Maintenon-Gallardon et Chartres Gallardon, de la S.G.T.D. seront supprimés à partir de la date du présent arrêté et remplacés par un service routier libre Maintenon-Gallardon-Chartres attribué à cette entreprise et exploité d'horaires devra intervenir entre la S.G.T.D.

et la Société des Transports Citroën sur la relation Gallardon-Chartres.

f) L'organisation des services routiers assurant le remplacement des trains sur la ligne de La Loupe-Brou fera l'objet d'une décision ultérieure.

#### Article 2-

Cette approbation est donnée sous la réserve suivante:

Le plan visé à l'article ler ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement Départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront répris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local, dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

#### Article 3-

Le plan maximum visé à l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par arrêtés ministériels des 15 février 1940, 2 mai 1940 et 23 mai 1940, modifié comme suit :

- a) Les lignes de chemin de fer d'Orléans à Chartres et de Chartres à Dreux seront fermées totalement au service des voyageurs.
- b)- Le remplacement des trains de la ligne d'Orléans à Chartres sera assuré par la T.R.E.C. avec une consistance de 2 AR quotidiens + 1 AR Chartres-Voves.
- c)-L'organisation du service de remplacement de la ligne de Chartres à Dreux sera fixée sur proposition du Comité restrent.
- d)-L'organisation des services routiers assurant le remplacement des trains sur la ligne de La Loupe-Brou fera l'objet d'une décision ultérieure.
- e)- Le service routier libre Dreux-Maintenon-Chartes de la S.G.T.D. (ex-service Juster) qui assure le remplacement des trains entre Dreux et Maintenon suivra entre Maintenon et Chartres l'itinéraire via Gallardon.

Comme conséquence, le service de remplacement Maintenon-Gallardon de la S.G.T.D. sera supprimé ainsi que les services libres suivants de cette entreprise : (ex-service Juster). Maintenon-Chartres par Chartrainvilliers Maintenon-Chartres par Jouy Maintenon-Auneau par Gallardon

- f)- Le Comité restreint proposera un nouvel itinéraire s'écor Cant de la voie ferrée pour le service Brou-Chartres de l'Entreprise Sangleboeuf.
- g)- La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les besoins du trafic par accord entre la SNCF, les Entreprises routières intéressées et le Groupement Départemental des transporteurs routiers, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.
- h)- La situation des Entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan approuvé par arrêtés ministériels des 15 février 1940, 2 mai 1940 et 23 mai 1940, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à.

le,

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

SECRETARIAT D'ETAT AUX COMMUNICATIONS

ARRETE

Direction Générale des Transports

Service de la Coordination

3ème Bureau.

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

Vu le décret-loi du I2 Novembre 1938 et notamment l'annexe A:

Vu le décret du I2 Janvier 1939 ;

Vu la loi du I5 Octobre I940;

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par lettre du 28 Décembre 1940 du Préfet d'Eure & Loir et mis à jour au Ier Février 1942 (lettre de l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées du I7 Février 1942) ;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 25 Mars 1942 ; .

#### ARRETE:

ARTICLE Ier .- Est approuvé le plan minimum susvisé des transports de voyageurs du Département d'Eure & Loir modifié comme suit :

- a) Les lignes d'ORLEANS à CHARTRES et de CHARTRES à DREUX seront fermées au service des voyageurs.
- b) l'Organisation définitive à adopter pour le remplacement des trains sur la ligne ORLEANS-CHARTRES comportera à titre libre :
- par St-Péravy, Patay, Guillonville, Gaubert, Cormainville, Sancheville, Villars, Montainville, Boncé, Danmarie, Morancez 2 AR. par jour.
- par St-Péravy, Patay, Orgères, Fains-la-Folie, Voves, Pézy, Trouville, Berchères; 2 AR par jour + I AR. Voves Chartres
- c) L'organisation du service de remplacement de la ligne de Chartres à Dreux sera soumise par la S.N.C.F. au Comité restreint et fera l'objet de ses propositions.
- d) Le service de remplacement de MASSY-PALAISEAU à GALLARDON de la Société des Transports CITROEN sera prolongé jusqu'à CHARTRES.
- e) Le service routier libre Dreux-Maintenon-Chartr de la S.G.T.D. (ex-Juster) qui assure le remplacement des trains de la ligne de Dreux à Maintenon est limité à la section Dreux-Maintenon et sera classé au plan dans la liste "autres services routiers".

Profouture 9

ritablis l'arreté

f) Les services de remplacement MAINTENON-GALLARDON et CHARTRES-GALLARDON de la S.G.T.D. seront supprimés à partir de la date du présent arrêté et remplacés par un service routier libre MAINTENON-GALLARDON-CHARTRES attribué à cette entreprise et exploité avec une consistance fixée par le Comité restreint. Un accord d'horaires devra intervenir entre la S.G.T.D. et la Société des Transports CITROEN sur la relation GALLARDON-CHARTRES

ARTICLE 2.- Le plan visé à l'article Ter ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des Transports Routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les Membres du Comité restreint, par le Groupement départemental des transports routiers ou par des chemins de fer d'intérêt local, dans le délai de huit jours suivant la notification de la décision.

ARTICLE 3.- Le plan maximum visé à l'article 2 ci-dessus est le plan approuvé par arrêtés ministériels des I5 Février 1940, 2 Mai 1940 et 23 Mai 1940, modifié comme suit :

- a) Les lignes de chemin de fer d'Orléans à Chartres et de Chartres à Dreux seront fermées totalement au service des voyageurs.
- b) L'organisation définitive à adopter pour le remplacement des trains sur les lignes Orléans-Chartres et Chartres Dreux sera soumise, par la S.N.C.F. aux Comités restreints intéressés et fera l'objet de leurs propositions.
- c) Le service routier libre Dreux-Maintenon-Chartres de la S.G.T.D. (ex-service Juster) qui assure le remplacement de trains de la ligne de Dreux à Maintenon de limité à la section Dreux-Maintenon et sera classé dans la liste "autres services routiers".
- d) Lef services de remplacement MAINTENON-GALLARDON a CHARTRES-GALLARDON de la S.G.T.D. serant supprimés à partir de e) Le Comité restreint proposera un nouvel itinérain de la voie ferrée pour le service BROU-CHARTRES de l'intervenir entre BROU-CHARTRES de l'intervenir entre la S. G.T.D. et la l'intervenir entre la S. G.T.D. et la l'intervenir entre la S. G.T.D. et la la voie ferrée pour la relation GALLARDON-CHART l'intervenir entre la S. G.T.D. et la date du présent arrêté et remplacés par un service routier libre MAINTENON-GALLARDON-CHARTRES attribué à cette entreprise et exploité avec une consistance fixée par le Comité restreint.
  - e) Le Comité restreint proposera un nouvel itinéraire
  - f) Le Comité restreint pourra modifier la consistanc

rectification

en accord avec la Société Nationale des Chemins de Fer et les Entreprises routières intéressées.

g) La situation des entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan approuvé par arrêtés ministériels des I5 Février 1940, 2 Mai et 23 Mai 1940, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à PARIS, le 27 Mars 1942.

Le Secrétaire d'Etat aux Communications signé: BERTHELOT.

H

a vi of 6 14 /

PROJET D'ARRETE COMPLEMENTAIRE

POUR LE PLAN DE L'EURE & LOIR

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'armexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu l'arrêté du 27 mars 1942 approuvant le plan de transport de voyageud du département d'Eure-et-Loir établi en application de la loi du 15 octobre 1940.

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du . . . .

#### ARRETE:

ARTICLE ler - Le § c de l'article 3 de l'arrêté du 27 mars 1942 susvisé est annulé et remplacé par les § c et d suivants :

- c) Le Service routier libre Dreux-Maintenon-Chartres de la S.G.T.D. (exservice Juster), qui assure le remplacement des trains de la ligne de Dreux à Maintenon, sera limité à la section Dreux-Maintenon et sera placé dans la liste "Autres Services routiers";
- d) le Service de remplacement Maintenon-Gallardon de la S.G.T.D. sera suppra à partir de la date du présent arrêté et remplacé par un service routier libre Maintenon-Gallardon-Chartres attribué à cette entreprise et exploité avec une consistance fixée par le comité restreint. Un accord d'horaires devra intervenir entre la S.G.T.D. et la Société des Transports CITROEN sur la relation Gallardon-Chartres.

ARTICLE 2 - Les § d, e, f de l'article 3 de l'arrêté du 27 mars 1942 susvisé qui sont maintenus sans modifications devienment respectivement les § e, f, de ce même article.

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

#### DEPARTEMENT d'EURE-et-LOIR

COORDINATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET ROUTIERS

#### PLAN DE TRANSPORT Nº 4

Etabli en exécution de la Circulaire 125 du 6 Août 1942 relative à la réduction des transports publics de voyageurs

De altonia la His Dan esta la His

Dressé à Chartres, le 28 Octobre 1942.

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,

Président du Comité Restreint,

LEROUX.

Le Délégué de la S.N.C.F.
PAIRAULT.

Le Représentant désigné des Transports Routiers de Voyageurs.

REBY.

I weruglair à feed ourt et à oust le 11 Mai 1947 Ministère de la Production Paris, le 28 avril 1943. Industrielle et des Communications Lirection to l'Economie des Transports 9.30 Sprvice to la Coordination. Le ministre Secrétaire d'Etat à la Production 3ème Bureau Industrielle et aux Communications, à monsieur l'Inspecteur Général des Ponts ot Chausases chargé le la 15ème Circonscription
Régionale.

54, rue le l'Université Paris. Comme suite à ma circulaire lu 6 août 1942, your m'avez transais pour approbation tans le même entoi Tu 20 novembre . . . . 1940 : (A) Vos propositions relatives aux suppressions et réductions les services routiers (tableau 1): b) les nouveaux plans de transports de voyageurs des départements de votre Circonscription Régionale (tableau 11) tenant compte de ces propositions de suppression et réduction. Par décision du 11 décembre 1942 j'ai approuvé vos propositions de reductions. J'approuve aujourd'hui les nouveaux plans (tableau 11) sous les reservos suivantes : 1°) conformement à ma décision du 11 décembre 1942, vous me ferez parvenir le plus tôt possible, vos nouvelles propositions en ce qui concerne la ligne de Paris à St-André do l'Eure et vous me confirmerez la suppression du service routier Issoudun St-Florent ( section du Service Issoudun-Bourges) ou m'indiquerez les arguments qui vous auraient amene à conclure à la nécessité de son maintien. 20 - le tableau Nº 2 du Département du Cher n'était pas accompagné d'une carte au 1/200.000 demandée par ma circulair du 6 août 1942. 30 - on rappellera à titre indicatif en tête du tableau 2 quelles étaient les lignes de chemin de fer dont la fermeture a été décidée par les plans approuvés avant guerre, les requirement de ces lignes au Service Voyageurs n'ayant qu'un

caractère provisoire. Je yous rappelle aussi que les modifications apportées par le nouveau plan dans les attributions desservices routiers ont un caractère provisoire et que les droits des exploitants antériours demourent réservés. Par ailleurs, je vous transmets une copie de mes lettres du 15 feyrier 1943 et 24 avril 1943 à M. l'Inspectour Général de la 2ème Circonscription relatives aux lignes Paris-Sononches et Paris Orleans. Les tableaux 11 de l'Eure et Loiro et du Loiret seront s'el y a lieu mis au point, pour tenir compte de la décision relative à ces lignes. Par autorisation : Pour le Directour de l'Econonie des Transports Le Chef de Service de la Coordination, Robort Robert Tigo Tigo

000		D(-14			yages hebdomade er et retour)	aires	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	nouveau ication	
No	Exploitent	Désignation des lignes	Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 27 Mars 1942	Plan nouveau d'application (1 <sup>6</sup> Novembre)			Observa- tions
34	CHONION à	Happonvilliers- Brou	I AR	I AR	I AR	2 AR	26	104	3,552
35	iapponvilliera Ha	apponvilliers-La L	oupe "	I AR	I AR	IAR	27	54	
36		d° -Nogent-le	-Rotrou "	IO AR	IO AR	FAI	33	66	
37		d° - Courvill	e IAR	IAR	I AR	2 AR	29	II6	
38		d° - Illiers	I AR	IAR	I AR	I AR	24	48	
39		d° - Chartres		I AR	I AR	I AR	51	IOS	490
10	LACHAUD à Senonches	Senonches-Dreux	4 AR	4 AR	3 AR	2 AR	38	152	
I		Senonches-Chartre	s 4AR	4 AR	2 AR	FA 1	40	80	232
12	LEROY à Auneau	Auneau-Chartres par Béville- le-Cemte	2I AR	5 AR	5 AR	5 AR	25	250	250
43	SANGLEBOEUF	Brou-Bonneval	I AR	I AR	I AR	IAR	22	44	
4	à Breu	Brou-La Hallonni Châtillon Brou		I AR		I AR	29	58	
15		Brou - Chartres par Illiers	I AR	I AR	I AR	I AR	39	78	
16	"	Brou-Châteaudun et circuit	a AR,	2 AR	2 AR	1 sans circuit	22	44	224
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,							4.748
				b) Services	s pénétrant der	ns le TOTRET			
	T.R.E.C.	Orléans-Chartres par Voves	V.F.	I2 AR	I2 AR	IZ AR. + 6 Chartres-Voves	52 25	I248 300	ancien ser
	à Orléans					2 40			de train
	à Orléans	Orléans-Chartres par Sencheville		I2 AR	I2 AR	6 AR	60	600 2145	2148
	à Orléans	Orléans-Chartres					60		2148
18	à Orléans	Orléans-Chartres				ans 18 SEINE-et-OISE	60		
	citroen à Paris	Orléans-Chartres	0				16		
.8	CITROEN à Paris C.E.A. Renault	Orléans-Chartres par Sencheville  Paris- St-André-de-l'Eu	0	b <sup>2</sup> ) Service	es pénétrant da	ans 18 SEINE-et-OISE		2145	
18	CITROEN à Paris	Orléans-Chartres par Sencheville  Paris- St-André-de-l'Eu par Anet	O re	b <sup>2</sup> ) Service	ss pénétrant da	ans 18 SEINE-et-OISE 9 AR	16	2145	

		Désignation			yages hebdomadai: et retour)	res	d'appl	nouveau ication	The second second
N	Exploitant	des lignes	Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 27 Mars 1942	Plan nouveau d'application (ler Novembre)	lengueur de lignes dans le dép.	cours	Observa- tions
IS		Brou-Bonneval	3 AR	5 AR	6 AR	4 AR	26	208	208
13		Brou - Nogent-le- Rotrou	1 AR Br	7 AR ou-Beaumont-les aumont-les-Aute	7 AR s-Autels els - Nogent-le-	6 AR Rotrou	34	408	408
14	18	Dreux-Brezolles	I2 AR	I2 AR	IS AR	7 AR	23	322	322
I5		St-Sauveur - Châteauneuf- La Loupe		1 AR St-Sauveur teauneuf	1 AR +14 AR sur St-Sauveur- Châteauneuf	6 AR St-Sauveur- Châteauneuf	4	48	48
16	S.G.T.D. Tramways de Loir-et-Cher	Oucques(L.&.Cher) à Châteaudun	8 AR	8 AR	8 AR	4 AR	15	ISO	120
(	Sté Centrale le Chemins de er et d'Entre	La Loupe à Mortagne (Orne)	27 AR	I2 AR	6 AR	6 AR	II	132	132
	prises						1449		2.882kms
			1	B - SERVICES LI	Bres ou contract	nels			
			a) :	Services ne sor	tant pas du Dépa	artement			
IS	S.G.T.D.	Dreux-Maintenon	V.F.	2I AR	2I AR	2I AR	28,5	1.197	ancien serv. de rempli de trains
19		Maintenon-Gallarden	2I AR	2I AR	I4 AR	I3 AR	17	442	de trains
20	quality.	Gallardon-Chartres	V.F.	2I AR	T4 AR	8 AR	35	560	2,199
21	S.G.T.D. Chartres	Chartres- Châteaumeuf	1 AR	2 AR	2 AR	2 AR	25	100	assuré au plan de Paix
22	Tramways	Châteauneuf-Dreux	1 AR	I AR	I AR	I AR	25	50	par Prévost à Châteaumeur
23		Brezolles-Chartres	I AR	2 AR	2 AR	SAR 2 AR	44	176	d° par
24		Cloyes-Châteaudun	-		•	2 AR	16	The second secon	Senonches 390
25		Brou-Châteaudun	I AR	T AR	I AR	I AR	47	94	
26	Breu	Brou-Bonneval et circuit de Bonne-val	I AR	I AR	I AR	I AR	51	108	
27		Brou-Chartres. par Stévit	I AR	I AR	I AR	IAR	59	IIB	
88		Brou-Chartres par Bouville				I AR	49	98	
29		Circuit de Breu par Mézières et Gohory	I AR	I AR	I AR	2 AR	. 28	TIS	524
30	BUAT à Tremblay-le- Vicomte	Tremblay - Dreux et circuit de Dreux	IAR	I AR	I AR	IAR	26	52	
31		Tremblay-Chartres et circuit de Chartres	I AR	IAR	I AR	2 AR	38	152	
		Tremblay-Chartres	I AR	IAR	I AR	**************************************			204
32	CADIOU Meslay-le-	Meslay-le-Vidame- Bonneval	2 AR	2 AR	2 AR	I AR	20	40	
33	Vidame	Meslay-le-Vidame- Chartres	3 AR	3 AR	3 ÁR	3 AR	32,5	195	235
									3.552

		Désignation		Nombre de voy	ages hebdomad er et retour)	aires	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	nouveau ication	Observa-
No	Exploitant	des lignes	Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum approuvé le 27 Mars 1942	Plan nouveau d'application (ler Novembre)	de lignes dans let dep.	cours	tions
		Steel His Steel	1	A - SERVICE DE	REMPLACEMENT	DE TRAINS			
				1º) Voies fer	rées d'intérê	t général	1	1	
1	S.G.T.D. Mantes	Nogent-le-Rotrou Courtelain	2I AR	I4 AR	I4 AR	4 AR + 1 A de Nogent le-Rotrou à Courtalai 5 AR + 1 A de La Bazo che-Gouet à Nogent-le	n - 26	387 K	
						Rotrou 1 AR de Nogent-le-Rot à Authon-du-Perche	1	34	
	adar.					1 A de Courtalain à La Bazoche-Gouet	17	17	724
2	n.	Toury à Voves et Chartres	2I AR Voves-Toury	I4 AR Voves-Youry	I4 AR Voves-Toury 7 AR	2 AR Toury-Fresnay- l'Evêque 2 AR Toury-Voves	I4 34	56 136	
					Toury-Janvill		5	40	
	The same of the sa					5 AR Toury-Chartres	53	530	762
3	hu	La Loupe-Brou	I4 AR	I4 AR	I4 AR	IS AR	43	1032	1032
4	1	La Loupe-Verneuil	I4 AR	I4 AR	I4 AR	6 AR + 1 A La Loupe- Verneuil 5 AR + 1 A La Loupe-	45 25	585	
		[232.11.2]				Le Ferté-Vidame  1 A La Ferté-Vidame  Verneuil	20	20	880
5	bu-	Patay-Courtalain	exploitée par V.F.	I4 AR	I4 AR	3 AR + 1 A Patay- Courtalain	56,6	396	
						1 AR + 1 A Courtalai Châteaudun 2 AR Châteaudun- Patay	n- 19 32.5	57 130	583
6	LEROY Auneau	Chartres - Auneau Etampes	exploitée par V.F.	2I AR	2I AR	3 AR Chartres-Etampes	47	282	
-	Autodu	vampes	par vere			3 AR Auneau-Etampes	26	156	438
7	CITROEN à Paris	Massy-Palaiseau Gallardon Gallardon-Chartre	par V.F.		I4 AR I4 AR	9 AR Massy à Ballardo Néant	n 16	288	exploités e serv. libre par S.G.T.I 288
8	Société des Autobus de Normandie S.A.N.	Dreux - Evreux	exploitée par V.F.		7 AR	6 AR	7,5	90	90
									4.797
9	S.G.T.D.	Lèves - Chartres	44 AR	2°) Voies fer	rées d'intéré	t local AR Lèves-Chartres	3	24	
	Tranways  Fure-et-Loir	Chartres-Luisant		30 AR	30 AR	Néant			24
	Plane (no.	Chartres-Bonneval et Châteaudun	+ 1 AR Chart	IS AR res-Mignières res-Thivars res-Bonneval	I5 AR	11 AR Chartres-Châtea	u- 45	990	_ 990
10		Chartres-Anger- ville	9 AR + 4 AR Chart	9 AR res-Ouarville	9 AR	7 AR Chartres-Anger- ville	45	630	630
11	- 100	Chartres à Prunay	y⇔ 6 AR	6 AR	6 AR	0	20	0	
		le_Gillon	#		The state of the s				1.644

#### I - LIGNES DE CHEMINS DE FER

#### DONT LA FERMETURE AU SERVICE DES VOYAGEURS EST PROPOSEE

(plan minimum approuvé le 27 Mars 1942)

Lignes	Longueur des lignes en Eure-et-Loir	Observations
Conneré Constalain	1.ke	
Voves-Toury	30 kms	
Nogent-le-Rotrou - Courtalain	45 -	
Maintenon - Gallardon	11 -	
La Loupe - Verneuil	40 -	
La Loupe - Brou	44 -	Lignes effectivement fermées au service
Patay - Courtalain	47 -	voyageurs et exploitées par autobus
Massy-Palaise Vallardon	7 -	
Etampes à Auneau et à Chartres	42 -	
Auneau - Gallardon - Chartres	30 -	
Maintenon - Dreux	27 -	
Chartres à Orléans	50 -	
Dreuy - Evreux	7km, 5	
Dreux - Chartres	43 -	Service encore assuré par les trains  3 AR par semaine - 1 AR journalier MV.  La fermeture au trafic des voyageurs ne pe pas être envisagée actuellement.

PLAN DE TRANSPORTS
VOYAGEURS

du

DEPARTEMENT D'EURE-et-LOIR

0000000000000

#### Département d'EURE-et-LOIR

000000000

#### PLAN MINIMUM

1º) Etat de la question.

Date

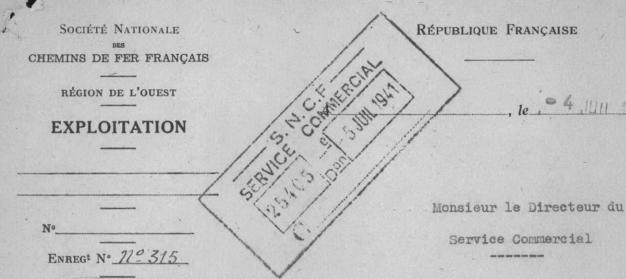
er Mai 1941

Les dispositions contennes dans le présent dossier font l'objet d'un Plan dressé le 18 Novembre 1940 qui a été soumis au Ministère.

:

:

2





Je vous adresse ci-joint copie du plan maximum et du plan minimum de l'Eure et Loir.

La situation au point de vue des lignes S.N.C.F. est la suivante:

a) lignes dont la fermeture est inscrite aux plans.

Lignes	Rêgime prévu	Desserte actuelle	Observations
Voves - Toury	Service garanti	2 AR	Dêpend de la Région Bud-Ouest
Nogent-Courtalain	- d° -	2 AR	
Maintenon-Gallardon	- d* -	3 AR ZAN MAN	Maintenon - Chartres
La Loupe - Verneuil	- d° -	2 AR	par Gallardon
La Loupe - Brou	- d° -	1 AR CAR M	ind pure
Patay - Courtalain	- a° -	2 AR -3 fois par semaine	Dépend de la Région Sud-Ouest
Massy-Palaiseau-Chartre		39109	ellerolog charles were
Etampes-Auneau-Chartres	- ď° -	2 AR -3 fois par semaine	Dépend de la Région Sud-Ouest
Gallardon - Auneau	-	2 AR	
Maintenon - Dreux	Fermé sans remplac	3 AR	Remplacement assuré par ligne libre Dreux Chartres par Maintenon

Aucun train M V ne circule en Eure et Loir.

b) lignes fermées d'office

Néant :

#### Observations sur le plan minimum.

a) Lignes de la S.N.C.F. fermées au service des voyageurs. 1°- Maintenon-Gallardon

L'Ingénieur en Chef a dévié par Gallardon la ligne Dreux-Chartres via Maintenon (S.G.T.D.)

Cette ligne assure ainsi le service de remplacement entre Maintenon et Gallardon.

De ce fait l'ensemble Dreux-Chartres via Maintenon et Gallardon (S.G.T.D.) doit être entièrement considéré comme une ligne libre. Nous vous proposons de fermer sans remplacement Maintenon-Gallardon, la section étant convenablement desservie par cette ligne libre.

#### 20- Massy-Palaiseau à Chartres

Cette ligne était autrefois remplacée sans garantie, par la portion intéressée du service routier Paris-Chartres (CitroEn).

En même temps qu'il déviait Dreux-Chartres (S.G.T.D.) par Gallardon, l'Ingénieur en Chef arrêtait Paris-Chartres (Citroën) à Gallardon.

De ce fait
a) Le service S.G.T.D. concourt au remplacement des trains entre Gallardon
et Chartres, en tant que ligne libre.

b) Le service Citroën, au remplacement des trains entre Massy-Palaiseau et Chartres, en tant que service de remplacement non garanti.

Par ailleurs Citroën proteste contre sa limitation à Gallardon et son remplacement sur Gallardon-Chartres par S.G.T.D. Il demande pour le moins à continuer à circuler jusqu'à Chartres.

Nous ne sommes pas opposés à maintenir S.G.T.D. sur Gallardon-Chartres et, àinsi qu'il en était entérieurement à prolonger Citroën jusqu'à Chartres.

Nous troyons savoir que ces deux saxvises ont réalisé un accord d'horaires.

Mais sous reactione. la ligne Massy-Pelaiseau-Chartres soit fermée sans remplacement, cette ligne étant convenablement desservie par les services libres Citroën et S.G.T.D.

Jacobs Lawrence of the second of the second

0/1

#### 30- La Loupe-Verneuil

Cette ligne est déficitaire. Elle présente cependant un certain intérêt. Nous proposons donc à titre provisoire, de la remplacer par un service garanti, mais réduit à 8 A R par semaine de manière à nous permettre de procéder à des remaniements d'exploitation, sans être gênés par une décision ferme. Dans notre esprit ce chiffre de 8 sera un minimum.

#### 4°- La Loupe-Brou

La ligne de remplacement est très déficitaire. Elle ne présenterait un certain intérêt que le jour des marchés de la Loupe (mardi) et Brou (mercredi) pour les localités situées à proximité de ces communes.

Nous vous proposons de fermer la ligne sans remplacement et de demander au Comité Restreint de réorganiser les services de marchés ciaprès :

- 201 et 201 bis : Senonches-La Loupe-Brou (POLYE)
- 204 Happonvilliers, La Loupe (CHONION)
- 410 Happonvilliers-Brou (CHONION)

#### 5° - Chartres-Dreux

Nous vous proposons de fermer Chartres-Dreux. En attendant qu'une desserte routière puisse être organisée dans la région desservie par cette ligne, la ligne Chartres-Dreux sera desservie par trains M.V. au plan minimum.

b) Services routiers

Sans observations.

#### Observations sur le plan maximum

a) Lignes de la S.N.C.F. fermées au service des voyageurs.

Nos observations pour le plan minimum s'appliquent au plan maximum.

Il est entendu que le Comité devra examiner ultérieurement la desserte Chartres-Dreux.

b) Services routiers -

l'affaire JUSTER.

1°) Ligne 104 bis Maintenon-Chartres par Jouy (JUSTER) et Ligne 104 Maintenon-Chartres par Chartrainvilliers (JUSTER)

Il y a lieu de supprimer ces lignes parallèles au fer. Leur activité pourrait être réport la sur Chartres-Dreux. A noter que S.G.T.D. a racheté

2°) Ligne 301 - Dreux-Maintenon (JUSTER) et ligne 501 Maintenon-Gallardon (S.G.T.D.)

Il y a lieu de considérer ces deux lignes comme une seule ligne libre.

301 bis : Dreux-Maintenon-Gallardon-Chartres (S.G.T.D.)

#### 3°) ligne 110 - Brou-Chartres (Sangleboeuf)

Il y a lieu de supprimer cette ligne parallèle au fer et de reporter son activité sur Brou-La Loupe, un jour de marché.

CHEF DE L'EXPLOITATION

#### DEPARTEMENT d'EURE-St-LOIR

## COORDINATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET ROUTIERS

PLAN DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS établi en exécution de l'Art.2 de la Loi du 15 Octobre 1940

-:-:-:-:-:-:-

- A Nouveau plan
- B Modifications apportées au plan précédemment en vigueur
- C Moyens d'exécution
- D Avis concermant les lignes routières libres, qui s'étendent sur plusieurs départements.

Dressé à Chartres le 13 Bovembre 1940

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Président du Comité restreint

LEROUX.

Le Délégué de la S.N.C.F.

PAIRAULT.

Le Représentant désigné des Transporteurs routiers de voyageurs

REBY.

- A -

#### NOUVEAU PLAN

- Io) Lignes de chemins de fer dont la fermeture au service des voyageurs est proposée.
- 2º) Services routiers prévus :
  - a) Service de remplacement de trains :
    - 1) Voies ferrées d'intérêt général 2) Voies ferrées d'intérêt local
  - b) autres services :
    - 1) Poste automobile rurale
    - 2) Services réguliers quotidiens 3) Services réguliers périodiques.

-:-:-:-:-

# LIGNES DE CHEMIN DE FER DONT LA FERMETURE AU SERVICE DES VOYAGEURS EST PROPOSEEE

Lignes	Longueur :	Situat	ion ætuelle
Voves-Toury	30 km		2 Mai 1938
Nogent le Rotrou-Courtalain	45 km :		-d°-
Maintenon-Gallardon	ll km	Lignes fer-	-d°-
La Loupe-Verneuil	40 km :	mées au ser-	22 septembre 1938
La Loupe-Brou	. 44 km	vice des	-d°-
Patay-Courtalain	47 km :	voyageurs	I3 Juillet I939
Massy-Palaiseau-Gallardon	7 km :	Décisions :	25 Juillet I939
Etampes à Auneau et à Chartres		des:	-d°-
Auneau-Gallardon-Chartres	. 30 km		9 avril 1940
Maintenon-Dreux	. 27 km		I6 avril I940

NOTA - Actuellement l voiture à voyageurs est accrochée à chaque train de marchandises, sauf sur la ligne de Chartres à Massy-Palaiseau.

#### SERVICES ROUTIERS PREVUS

# voies ferrées d'intérêt général-

Nom de l'entreprise	Ligne : remplacée :	Itinéraires	:Nombre : d'AR :par jour	Observations
S.G.T.D.	Voves-Toury  Nogent-Courtalain  Maintenon-Gallardon  La Loupe-Verneuil  La Loupe-Brou  Patay-Courtalain	Suivant en principe le tracé 2par fer	2 2 2 2	+ 1 AR les : jours de mar- : chés impor- : tants.
S.G.T.D.	: Maintenon-Dreux	Maintenon-Nogent la Roi-Villemeux Charpont-Luzay Dreux:		
LEROY à Auneau	Chartres-Auneau- Etampes	Chartres-Houvill Auneau-Sainville Authon la Plaine- Etampes	è 3	
S/G.T.D.	Chartres-Gallardon	Chartres-Coltain- ville-Champseru- Gallardon	2	:
Transports CITROEN	Gallardon- Massy-Palaiseau - Gallardon-Ameau	Gallardon-Auneau- St-Symphorien- Paris	2	

NOTA - La consistance prévue pour les services est toute théorique.

Le trafic à assurer est surtout un trafic local. Bans ces conditions,

on pourra être amené, sur certaines lignes, à effectuer 3 ou 4 AR. certains jours de la semaine et à supprimer complètement le service d'autres jours.

Les horaires ne seront pas en général les mêmes tous les jours de manière à tenir un compte équitable des divers besoins lo-

Les mêmes considérations conduisent à couper la ligne de remplacement Paris-Chartres par Gallardon en deux tronçons :

- -Paris-Gallardon, qui continuera à être exploité par les transports Citroën à partir de Paris,
- -Gallardon-Chartres, section complètement sacrifiée dans le système actuel, sera confié à S.G.T.D. qui rattachera ce service à celui de Maintenon-Gallardon.

Inu-

# a<sup>2</sup>) - Service de remplacement des trains

# Voies ferrées d'intérêt local

Nom de l'entreprise	Ligne : remplacée :	It <b>i</b> néraire	Nombre d'A.R. par jour	
S.G.T.D.	Chartres - Angerville et embranchement de Sours à Prunay-le-Gillon	Chartres Sours Santeuil Ouarville Angerville	1-	:5I km325 de ligne :1 AR. Chartres-An- :gerville les J.D. :et F. :1 AR Chartres-Ouar- :ville les L.M.Merc. :Samedi 2 AR. Chartres- :Prunay-le-Gillon :les J.S.D. et F.
S.G.T.D.	Lèves-Bonneval	Chartres Thivars Vitray-en-Beauce Bonneval	: : : : 2 -	:Lignæ prolongée : jusqu'à Chateaudun :(32 km967 + 15 k) :1 AR les D. et F. :1 AR. Chartres- :Thivars le samedi :1 AR Chartres-Li- :gnières le samedi :1 AR. Chartres- :Bonneval le lundi.
S.G.T.D.	Brou-Bonneval	: Dangeau	Merc. S.	
S.G.T.D.	Brou- Nogent le Rotrou	Brou Unverre Luigny Beaumont 1.Aut Vichères Trizay Nogent le Rotr		= (35 km. 990) : 1 AR Brou-Beaumont : les Autels, le Merc. :1 AR Nogent-Beaumont : les Autels le samed:
S.G.T.D.	: Dreux-Brezolles	: Dreux : Garancières : Laons : Brezolles	1+	: (23 km 871) : 1 AR les lundi, : mercredi, jeudi, : samedi, dimanche

## b) AUTRES SERVICES ROUTIERS

Iº) Poste automobile rurale - Pour mémoire - sans changement.

# 2º. - Services réguliers quotidiens

Néant

# 3º) Services réguliers périodiques

Entreprise	Itinér <b>à</b> ire	; Nombre : ; d'A.R.: ;par jour:	Observations :
BOUVET à	Brou-Bonneval	į	Lundi
: Brou	Circuit de Brou	; I * :	Mercredi :
:	Brou-Chateaudun	; I :	Jeudi
	Brou-Chartres	; I	Samedi :
BUAT à	Tremblay-Dreux	i	Lundi
: Tremblay-le-	Tremblay-Chartres	i I	Jeudi
Vicomte:	Tremblay-Chartres et circuit	I	Samedi
POLVE à	Senonches-Breux	I	Lundi + 1 AR les J. et S.
: Senonches	Senonches-Chartres par Digny	I I	-d°-
	: Senonches-Brou	I	Mercredi (actuellement aucun des
	Chartres-Senonches par Digny	I	services POLVE n'est repris)
: :	: Senonches-Chartres : par Brezolles	: I	Samedi
SANGLEBOEUF	Brou-Bonneval par Montharwille	i I	Lundi
à Brou	Le Mesnil-Bonneval par Dancy	1	Lundi
•	: Brou-Dangeau-Logron : Châtillon-Brou	: 1	: Mercredi :
	Brou-Châteaudun par Logron	: 1	Jeudi

Non de :	Ligne remplacée	Itinéraire	:Nombre : d'AR ::par jour :	
S.G.T.D.	Saint-Sauveur Châteauneuf La Loupe	St-Sauveur Châteauneuf Digny La Loupe	2 +	(25 km 584) sur St-Sauveur Châteauneuf (4 km) 1 AR Châteauneuf La Loupe le mardi
S.G.T.D.	Lèves-Luisant (service urbain)	Lèves Chartres Luisant	4 +	Lèves-Luisant (5 km) 2 AR Lèves-Chartres 1 AR Lèves-Chartres lesjeudi et samedi
S.G.T.D.	Oucques Châteaudun	Thiville La Ferté- Villeneuil	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	l AR lundi et jeudi
Société : Centrale de : Chemins de : fer et d'entreprises ; :	Mortagne Là Loupe	Manou-La Loupe	1	

Entreprise	Itinéraire	Nombre d'A.R par jour	: Observations :
CHONION à	: Happonvilliers-Brou	I	Mercredi
Happonvilliers	Happonvilliers-Courvill	I	Jeudi
	Happonvilliers-Illiers	I	Vendredi
	: Happonvilliers-Chartres	I	Samedi
	Happonvilliers La Loupe	I	Mardi-service précèdem- ment assuré par MM.BIET ; et BLONDEAU.
	Happonvilliers-Nogent Le Rotrou	2	Tous les jours, sauf : dimanche et jeudi (ser- : vice scolaire) :
CADIOU à	: Meslay-le-Vidame- : Bonneval	2	Lundi
Meslay-le-Vi- dame	: Meslay-le-Fidame : Chartres :	I	mardi, jeudi, samedi (2)
LETORT à Dreux	: Dreux-Préventorium	variable	
LESIEUR à Unverre	: Le Bouchet-Brou	1	mercredi
GIRAID à Châteaudun	Châteaudun-Zviation	4	sauf dimanche
CONFAIS à	Dreux-Préventorium		ler dimanche de chaque
Dreux	Dreux-Circuit	1 :	lundi
	Dreux-Anet	2 :	Tous les jours sauf di- manche et jeudi (service scolaire ÷
S.G.T.D.	Châteauneuf-Chartres	1	Jeudi - samedi Ancien service PREVOST susceptible d'être réta- bli entre Brezolles, Châ- teauneuf et Chartres, le samedi en attendant la reprise du service POLVE

# MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE PLAN PROPOSE AU PLAN PRECEDEMMENT EN VIGUEUR (approuvé le 15 Février 1940)

-:-:-:-

#### 1 - LIGNES DE CHEMIN DE FER -

- a) Fermeture au service voyageurs
- b) rétablissement du service voyageurs.

#### II - SERVICES ROUTIERS -

- a) Suppression de lignes
- b) Création de lignes.

-:-:-:-:-:-:-:-

### 1 - LIGNES DE CHEMINS DE FER -

a) Fermeture au service voyageurs

Néant

b) Rétablissement de services voyageurs

Néant

Provisoirement une voiture à voyageurs est accrecée aux trains de marchandises . -

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

#### · II - SERVICES ROUTIERS

a) SUPPRESSION POUR CAUSE DE DOUBLE EMPLOI DE LIGNES PORTEES AU PLAN APPROUVE LE 15 FEVRIER 1940

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Entreprise	: Itinéraire	Observations
	i SERVICES REGU	LIERS QUOTIDIENS
JUSTER	Maintenon-Chartres par Chertainvilliers Maintenon-Chartres par Jouy	: Service convenablement assume par le chemin de fer.
LACHAUD à Senonches	Senonches-La Loupe par Belhomert	Assuré par le service de remplacement des trains La Loupe Verneuil.
	: 2° SERVICES REGUI	LIERS PERIODIQUES
POLVE à Senonches	Senonches-La Loupe le mardi	: Assuré par le service me : remplacement des trains : La Loupe Verneuil
SANGLEBOEUF à Brou	Brou-Châteaudun par Châtillon le jeudi	Assuré par le service BOUVET
	Brou-Chartres, le samedi	Assuré par le chemin de fer

b) - Aucune création de ligne n'est à envisager pour le moment en ce qui concerne l'entreprise SANGLEBOEUF à Brou. Les suppressions de lignes indiquées ci-dessus restreignant de façon trop importante le service de son unique autocar en circulation, il faut prévoir en compensation la création d'une ou plusieurs lignes ne faisant pas double emploi avec les services ferroviaires ou routiers maintenus. Une nouvelle ligne Brou-Chartres le samedi pourra être autorisée, à condition de s'écarter suffisamment de la vois ferrée et des autres services routiers.

MOYENS D'EXECUTION DU PLAN RESTANT & LA DISPOSITION DES TRANSPORTEURS ROUTIERS.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

La mise en service progressive des véhicules avec utilisation d'alcool hydraté ou de combustibles solides est en cours et doit être achevée dans la première quinsaine de décembre 1940 où l'on aura à nouveau une trentaine de véhicules disponibles.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

# AVIS SUR LES LIGNES ROUTIERES LIBRES QUI S'ETENDENT SUR PLUSIEURS DEPARTEMENTS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Il s'agit uniquement de lignes dont le sort n'était pas règlé par les plans précédents et dont les entrepreneurs ont envisagé de reprendre le s'ervice.

Entreprise	Lignes	Nombre d'A.R.: par jour:	Observations
Cie des Transports Régionaux de l'Est et du Centre	Chartres-Orléans	?	Avis favorable en ce qui concerne seulement le parcours en Eure-et-Loir qui est suffisamment éloigné de la voie ferrée
Cie d'exploitation automobile	: Paris-Dreux par Bû	?	(Avis défavorable. (Les lignes en question (font double emploi avec
(cars Renault)	Paris-Dreux-Laons- Brezolle-Verneuil	?	(le chemin de fer ou (les services de remplace (ment des voies ferrées
	Paris-Dreux-Laons Brezolle-Longny	?	d'intérêt local.
	Paris-Montfort- 1'Amaury-Nogent- le-Roi	?	Avis favorable pour le très faible parcours situé en Eure-et-Loir.
CITROEN	Paris-Chartres par Rambouillet-Main- tenon	?	Atis défavorable. Fait double emploi avec le chemin de ser.

# DEPARTEMENT d'EURE-et-LOIR

# COORDINATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES ET ROUTIERS

PLAN DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS établi en exécution de l'Art.2 de la Loi du 15 Octobre 1940

-1-1-1-1-1-1-1-

- A Nouveau plan
- B Modifications apportées au plan précédemment en vigueur
- C Moyens d'exécution
- D Avis concernant les lignes routières libres, qui s'étendent sur plusieurs départements.

Dressé à Chartres le 13 Bovembre 1940

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Président du Comité restreint

LEROUX.

Le Délégué de la S.N.C.F.

PAURAULT

Le Représentant désigné des Transporteurs routiers de voyageurs

REBY.

### NOUVEAU PLAN

- I°) Lignes de chemins de fer dont la fermeture au service des voyageurs est proposée.
- 2°) Services routiers prévus :
  - a) Service de remplacement de trains :
    - 1) Voies ferrées d'intérêt général 2) Voies ferrées d'intérêt local
  - b) autres services :

    - 1) Poste automobile rurale 2) Services réguliers quotidiens 3) Services réguliers périodiques.

-:-:-:-:-

# LIGNES DE CHEMIN DE FER DONT LA FERMETURE AU SERVICE DES VOYAGEURS EST PROPOSEEE

Lignes :	Longueur	Situation etuelle			
Voves-Toury	30 km		2 Mai 1938		
Nogent le Rotrou-Courtalain	45 km :		-do-		
Maintenon-Gallardon	11 km	Lignes fer-	-d°-		
La Loupe-Verneuil	40 km	mées au ser-	22 septembre 1938		
La Loupe-Brou	. 44 km	vice des :	-d°-		
Patay-Courtalain	47 km	voyageurs :	I3 Juillet I939		
Massy-Palaiseau-Gallardon	7 km :	Décisions :	25 Juillet 1939		
Etampes à Auneau et à Chartres :	42 km en E.&-L	des: :	-d°-		
Auneau-Gallardon-Chartres	. 30 km		9 avril 1940		
Maintenon-Dreux	. 27 km	:	I6 avril 1940		

NOTA - Actuellement l voiture à voyageurs est accrochée à chaque train de marchandises, sauf sur la ligne de Chartres à Massy-Palaiseau.

# A NO & Tentesile & sessentices ROUTIERS PREVUS anti arriber do themetalque tentique & te enteres al es arriot antalges . SA Service de remplacement de trains Voies ferrées d'intérêt général

and was edia	Voies ferrées  Tregree à des indices  Tregree à de maisses  Tregree à de maisses  Tregree à de maisses  Tregree à de maisses	Itinéraires :par	23.24	bservations :
Nom de entreprise	Voves-Toury Nogent-Courtalain Maintenon-Gallardon	Suivant en	e store	+ 1 AR les jours de mar- chés impor- tants.
S.G.T.D.	Maintenon-Dreux	Maintenon-Nogent:  1a Roi-Villemeux: Charpont-Luzay Dreux.	3	
LEROY à Auneau	Chartres-Auneau- Etampes	Chartres-Houville Auneau-Sainville Authon la Plaine- Etampes	3	
s/G.T.D.	Chartres-Gallardo	near table state and other state and other state and	:	
Transports	Gallardon- Massy-Palaiseau Gallardon-Anneau	:Gallardon-Auneau- :St-Symphorien- : Paris	: 2	

NOTA - La consistance prévue pour les services est toute théorique.

Le trafic à assurer est surtout un trafic local. Dans ces conditions,

- 51 -

on pourra être amené, sur certaines lignes, à effectuer 3 ou 4 AR. certains jours de la semaine et à supprimer complètement le service d'autres jours. Les horaires ne seront pas en général les mêmes tous les jours de manière à tenir un compte équitable des divers besoins locaux. [saènès]
Les mêmes considérations conduisent à couper la ligne de remplacement Paris-Chartres par Gallardon en deux tronçons:

-Paris-Gallardon, qui continuera à être exploité par les transports Citroën à partir de Paris,

-Gallardon-Chartres, section complètement sacrifiée dans le système actuel, sera confié à l'S.G.T.D. qui rattachera ce service à celui de Maintenon-Gallardon.

sol Hall +: -xound abide 1 \*Bistos : el sqibning pobralled-monetniam S.C.T.D.E Ta Loups-Brou : Maintenen-Mogent: i le Roi-Villemens: Charpont-Laray : Maintenon-Dreux S.G.T.D. \* Chartres-Hosville : offityois8-psocha: :Authon la Plaine-: Chartres-Auneau-LEROY à Agneau Etampes : Chertres-Coltain-: : -DiespandD-elliy: Chartres-Gellerdon: S/C.T.D. :- Desaud-nobrelled: \* : -melrodqmyE-ja: -- usesisisI-yaesm: Transports : Gallardon-Anneau

HOTA - La consistance prévue pour les services est toutechéenforique.

.......

# a2) - Service de remplacement des trains

# Voies ferrées d'intérêt local

Mom de :	Ligne : remplacée :	It <b>a</b> néraire	Nombre d'A.R. par jour	Observations :
S.G.T.D.	Chartres - Angerville et embranchement de Sours à Prunay-le-Gillon	Chartres Sours Santeuil Ouarville Angerville	1 -	:5I km325 de ligne :1 AR. Chartres-An- :gerville les J.D. :et F. :1 AR Chartres-Ouar- :ville les L.M.Merc. :Samedi :2 AR. Chartres- :Prunay-le-Gillon :les J.S.D. et F.
S.G.T.D.	Lèves-Bonneval	Chartres Thivars Vitray en-Beau	: 2 -	: Jusqu'à Chateaudun : (32 km967 + 15 k) :1 AR les D. et F. :1 AR. Chartres— :Thivars le samedi :1 AR Chartres—Li- :gnières le samedi :1 AR. Chartres— :Bonneval le lundi.
S.G.T.D.	Brou-Bonneval	Brou Dangeau Saumenay Bonneval	:1 les L. :Merc. S. :et D. +	
S.G.T.D.	Brou- Nogent le Rotro	Brou Unverre Luigny Beaumont 1.Au Vichères Trizay Nogent le Ro	:	= (35 km. 990) : 1 AR Brou-Beaumont : les Autels, le Merc. :1 AR Nogent-Beaumont : les Autels le samed :
S.G.T.D.	: Dreux-Brezolles	: Dreux		: (23 km 871) : 1 AR les lundi, : mercredi, jeudi, : samedi, dimanche

Nom de	Ligne remplacée	: Itinéraire	:Nombre : d'AR :par jour	Observations
S.G.T.D.	Saint-Sauveur Châteauneuf La Loupe	St-Sauveur Châteauneuf Digny La Loupe	2+	(25 km 584) sur St-Sauveur Châteauneuf (4 km) 1 AR Châteauneuf La Loupe le mardi
S.G.T.D.	Lèves-Luisant (service urbain)	Lèves Chartres Luisant	4 +	Lèves-Luisant (5 km) 2 AR Lèves-Chartres 1 AR Lèves-Chartres lesjeudi et samedi
S.G.T.D.	Oucques Châteaudun	La Ferté-	: : : : : : : : : : : : : : : : : : :	1 AR lundi et jeudi
Société : Centrale de : Chemins de : fer et d'en- traprises :	Mortagna Lâ Loupe=	Manou-La Loupe	1	

# b) AUTRES SERVICES ROUTIERS

Iº) Poste automobile rurale - Pour mémoire - sans changement.

# 2º. - Services réguliers quotidiens

### Néant

# 3°) Services réguliers périodiques

Entreprise	Itinéraire	; Nombre : ; d'A.R.: ;par jour :	Observations
BOUVET à	Brou-Bonneval	I	Lundi
Brou	Circuit de Brou	I	Mercredi
	Brou-Châteaudun	; 1	Jeudi
	Brou-Chartres .	i I	Samedi
BUAT à	Tremblay-Dreux		Lundi
Tremblay-le-	Tremblay-Chartres	i I	Jeudi
Vicomte	Tremblay-Chartres et circuit	I	Samedi
POLVE à	Senonches-Breux	I	Lundi + 1 AR les J. et S.
Senonches	Senonches-Chartres par Digny	I	-d°-
	Senonches-Brou	i I	Mercredi (actuellement
	Chartres-Senonches par Digny	I	Bamedi services POLVE n'est
	Senonches-Chartres par Brezolles	I	Samedi repris)
SANGLEBOEUF	Brou-Bonneval par Montharwille	I	Lundi
à Brou	Le Mesnil-Bonneval par Dancy	1	Lundi
1	Brou-Dangeau-Logron Chatillon-Brou	1	Mercredi
	Brou-Châteaudun par Logron	1 1	Jeudi

			7 18
Entreprise :	Itinéraire :	Bombre : d'A.R : par jour :	Observations /:
CHONION à apponvilliers	Happonvilliers-Brou Happonvilliers-Courville Happonvilliers-Illiers Happonvilliers-Chartres: Happonvilliers La Loupe: Happonvilliers-Nogent Le Rotrou	I :	Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi  Mardi-service précèdemment assuré par MM.BLET et BLONDEAU.  Tous les jours, sauf dimanche et jeudi (service scolaire)
CADIOU à  Meslay-le-Vi- dame	: Meslay-le-Vidame : Bonneval : Meslay-le-Vidame : Chartres	2 I	Lundi mardi, jeudi, samadi (2)
LESIEUR à	: Dreux-Préventorium : Le Bouchet-Brou	variable	mercredi
Unverre  GIRA D à  Châteaudun	Châteaudun-Zviation	4	: sauf dimanche :
CONFAIS à Dreux	Dreux-Préventorium  Dreux-Circuit  Dreux-Anet	1 2	mois lundi Tous les jours sauf dimanche et jeudi (service scolaire
S.G.T.D.	Châteauneuf-Chartres	1	Jeudi - samedi Ancien service PREVOST susceptible d'être réta- bli entre Brezolles, Châ- teauneuf et Chartres, le samedi en attendant la reprise du service POLVE

# MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE PLAN PROPOSE AU PLAN PRECEDEMMENT EN VIGUEUR (approuvé le 15 Février 1940)

-:-:-:-

# 1 - LIGNES DE CHEMIN DE FER -

- a) Fermeture au service voyageurs
- b) rétablissement du service voyageurs.

### II - SERVICES ROUTIERS -

- a) Suppression de lignes
- b) Création de lignes.

-:-:-:-:-:-:-

# 1 - LIGNES DE CHEMINS DE FER -

# a) Fermeture au service voyageurs

Néant

# b) Rétablissement de services voyageurs

Néant

Provisoirement une voiture à voyageurs est accrechée aux trains de marchandises . -

-:-:-:-:-:-:-:-:-

### II - SERVICES ROUTIERS

a) SUPPRESSION POUR CAUSE DE DOUBLE EMPLOI DE LIGNES PORTEES AU PLAN APPROUVE LE 15 FEVRIER 1940

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Entreprise	: Itinéraire :	Observations
Many and with data with any olds and one of the state and one of the state and one of the state and	I SERVICES REGUL	IERS QUOTIDIENS
JUSTER	Maintenon-Chartres par : Chertainvilliers Maintenon-Chartres par Jouy	Service convenablement assure par le chemin de fer.
LACHAUD à Senonches	Senonches-La Loupe par Belhomert	Assuré par le service de remplacement des trains La Loupe Verneuil.
	20 SERVICES REGUL	IERS PERIODIQUES
POLVE à Senonches	: Senonches-La Loupe : le mardi	Assuré par le service de remplacement des trains La Loupe Verneuil
SANGLEBOEUF à Brou	Brou-Châteaudun par Châtillon le jeudi	Assuré par le service BOUVET
	Brou-Chartres, le samedi	Assuré par le chemin de fer

moment en ce qui concerne l'entreprise SANGLEBOEUF à Brou. Les suppressions de lignes indiquées ci-dessus restreignant de façon trop importante le service de son unique autocar en circulation, il faut prévoir en compensation la création d'une ou plusieurs lignes ne faisant pas double emploi avec les services ferroviaires ou routiers maintenus. Une nouvelle ligne Brou-Chartres le samedi pourra être autorisée, à condition de s'écarter suffisamment de la voie ferrée et des autres services routiers.

# MOYENS D'EXECUTION DU PLAN RESTANT A LA DISPOSITION DES TRANSPORTEURS ROUTIERS.

#### -:-:-:-:-:-:-:-:-

La mise en service progressive des véhicules avec utilisation d'alcool hydraté ou de combustibles solides est en cours et doit être achevée dans la première quinsaine de décembre 1940 où l'on aura à nouveau une trentaine de véhicules disponibles.

-:-:-:-:-:-:-:-

# AVIS SUR LES LIGNES ROUTIERES LIBRES QUI S'ETENDENT SUR PLUSIEURS DEPARTEMENTS

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Il s'agit uniquement de lignes dont le sort n'était pas règlé par les plans précédents et dont les entrepreneurs ont envisagé de reprendre le service.

Entreprise	Lignes	Nombre : d'A.R.: par jour:	Observations
Cie des Transports Régionaux de l'Est et du Centre	Chartres-Orléans	?	Avis favorable en ce qui concerne seulement le parcours en Eure-et-Loir qui est suffisamment éloigné de la voie ferré
Cie d'exploitation gutomobile (cars Renault)	Paris-Dreux par Bû Paris-Dreux-Laons- Brezolle-Verneuil Paris-Dreux-Laons Brezolle-Longny	?	(Avis défavorable. (Les lignes en question (font double emploi avec (le chemin de fer ou (les services de remplace (ment des voies ferrées (d'intérêt local.)
	: Paris-Montfort- : l'Amaury-Nogent- : le-Roi	; ?	: Avis favorable pour le : très faible parcours : situé en Eure-et-Loir.
CITROEN	: Paris-Chartres par : Rambouillet-Main- : tenon	?	: Atis défavorable. : Fait double emploi avec : le chemin de fer.

### PLAN MINIMUM

### 3°) SERVICES ROUTIERS

N° de Ligne		Entrepreneur	đe	à	I <b>ti</b> néraire	jours de circ.	AR	kilom. hebdo- madai- res	Obser- vations
				a) CENTRE DI	CHARTRES				
100		POLVE (Senonches)	Senonches	Chartres	par Digny	L.J.S	1	.267 K.	
101		-d°-	-d°-	-d°-	par Brézolles	s.	1	140 K.	
lOl bis		S.G.T.D.	Châteauneuf	-d°-		J.S.	1	100 K.	
102		BUAT (Tramblay-le- V.)	Tremblay-	-a°-	Par Poisvil- liers, Bouglainval	s.	1	91 K.	
103		-d°-	-d°-	-d°-	par Bouglainval	J.	1	69 K.	
104 bis		S.G.T.D.	Chartres	Gallardon		tous les J.	2		R.G. Char- tres-Gal- lardon 2
105		CITROEN	Gallardon	Massy et Paris X	par Auneau	-d°-	2	200 K.	R.N. de Gallardon à Massy
106		LEROY (Auneau)	-Grantres-	Auneau Elouyed	par Houville Béville aussur tamah untum to Plu	-d°-	3	1008 K.	R.Gligne Rég.S-O:
107	No. on the sign and	S.G.T.D.	-d°-	Angerville	par Sours, Santeuil, Angerville	-d°=	1	568 K.	D.
108		S.G.T.D.	-d°-	Châteaudun	Bonneval	-d°-	2	1058 K.	D.
109		BOUVET . (Brou)	Brou		par Luplanté Charonville	s.	1	80 K.	
111		CHONION Lapponvilliers)	Happon- villiers		per les Cor- vées, Villebon	s.	1	60 K.	in the closure are one for my and pay the
					à re	porter		3641 K.	

		************					THE COURSE BEFORE		
de ligne	N°. du plan	Entrepreneur	đe .	à	Itinéraire	jours de circ.	AR	kilom. hebdoma- daires	Observa- tions
						Report		3641 K.	
<b>X</b> 200		S.G.T.D.	La Loupe	b) CENTRI	par Senonches La Ferté-V.	tous les J	2	1316 K.	R.G. [2]
201 bis		POLVE (Semonches)	Senonches	Brou	par La Loupe Champrond Montigny	Мо	1	92 K.	
202		S.G.T.D.	La Loupe	St-Sauveur		Ma	1	51 K.	D.
			St-Sauveur	Châteauneu		tous les J.	5	780 K.	
204		CHONION Happonvil- liers	Happonvil- liers	La Loupe	par Montlan- don, Montireau	Ma	1	48 K.	
203		P.A.R.	La Loupe	Illiers	Champrond Combres Les Corvées	tous les J.	1	672 K	
205		S.G.T.D.	-d°-	Brou X	Thiron-G. Frazé	-	2	1316 K.	R.G. /2/
30%		S.G.T.D.	Maintenon	b) CENTRE	DE DREUX - per Nogent-le- R., Villemeux	tous les j.	3	1218 K.	E.W. de Maintenon à Dreux
302		BUAT (Trembley-le- V.)	Tremblay	-d°-	Puiseux	L.	1	73 K.	
303		POLVE (Senonches)	Senonches		Louvilliers Blévy	L. J. et S	2)	252 K.	
304	1	S.G.T.D.	Dreuz	Brézolles	Laons	L.Me J.S.D.	1)	235 K.	D.

à reporter .. 9688 K.

	N° du plan	Entrepreneur	de	à	Itinéraire	jours	AF	kilom.	Observa- tions
						rt		9688 K.	
			a) <u>c</u>	ENTRE DE BRO	ū				
400		BOUVET (Brou)	Brou	Brou	Mottereau Montigny Vieuvicq	Me	1	21 K.	
402		BOUVET (Brou)	d°	Bonneval	Saumeray	L	1	46 K.	
403		S.G.T.D.	d°	d°	Dangeau Saumeray	L.Me S.D.	1	150 K.	D
4.04		SANGLEBOEUF (Brou)	ď°	Le Mesnil- Bonneval	Montharv. et Bonneval	L	1.	70 K.	of the sea bas the total one. The first the first
405		d°	d°	Châteaudun	Logron	J	1	38 K.	-
406		BOUVET (Brou)	d°	d°	d° et Chatillon	J	1	44 K.	
408		LESIEUR (Unverre)	Le Bouchet	Brou	Unverre	Ме	1	10 K	
409		S.G.T.D.	Brou Brou Nogent	Nogent  Beaumont les Hot.	Luigny Vichères Trizay	tous les J. + Me	1 1 1	) ) 576 K.	D.
410		CHONION Happonvil.	Happon- villiers	Brou	Luigny et Frazé	Me	1	57 K.	
		e)	SERVICES DI	VERS NOW RAT	TACHES AUX CENTRO	es ci-i	ESS	sus	
560		SUPTRE Chartres	Maintenen	Aunom	Gellardon	tour	*	322 t.	See soolsi-
501		S.G.T.D.	d°	Gallardon	Yermenonville	d°	2	364 K.	R.G./2/
					' a repo	rter .	+	11064 K.	Proling in chartes you have to

V								
N° de l ligne	N° Entrepreneur Lar		à	Itinéraire	jours de circ.	AR	kilom. hebdoma- daires	Observa- tions
	e) <u>SM</u>	RVICES DIVERS	NON RATTACE	ES AUX CENTRES C	CI-DES U	5 (Su	ite)	
				Re	epart		11064 K.	
502	S.G.T.D.	Voves	Toury &	Fresnay- l'Evêque Janville	tous les j.	2	728	R.G. (ligne S-0)
503	CADIOU Moslay-le-V.	Meslay-le- V.	Bonneval	Le Gault-St- Denis	Le	2	52 K.	
504	P.A.R.	Bonneval	go.	Sancheville	tous les J.	1	36 K.	
505	d.º	d.o	Varize	Villiers-St- Ouen	d°	1	280 K.	
506	d°	Châteaudun	Toury	Civry- Orgères Janville	d°	1	1120 K.	
507	S.G.T.D.	d° .	Oucques	Thiville	L.Me. J.V. S.D.	1	160(1)	
508	P.A.R.	Châteaudun	Ouzouer	per Thiville	tous les J.	1	234 K.(	2)
509	S.G.T.D.	Patay	Courtalain	St-Cloud Chateaudun Langey	d°	2	1456 K.	R.G./27
X510	d°	Nogent	d° X	Coudray au P. Authon-du-P. La Chapelle P.	ď°	2	1344 K.	R.G. [2]
511	CHONION Happonvil.	Happon- villiers	Nogent-le- R.	Thiron-Gard. Combrés	d° sauf J.& D	2	520 K.	Sce sco-
512	d°.	d°	Illiers		v.	1	21 K.	
513	d°	d°	Courville	Thieulin	J.	1	46 K.	

Nombre de kilomètres hebdomadaires prévu au plan minimum.

17.061K

PLAN MINIMUM

2°) Lignes S.N.C.F. prévues fermées au service des voyageurs

LIGNES :	PLAN MINIMUM :	PLAN MAXIMUM
Noves-Toury(1)) Nogent-le-Rotrou - Courtalain)		
aintenon - Gallardon) a Loupe - Verneuil) a Loupe - Brou)	Fermeture totale : au service :	Fermeture totale  au service .
atay-Courtalain (1)) assy-P Chartres)	des voyageurs .	des voyageurs
tampes-Auneau-Chartres (1) (2) (aintenon - Dreux )		
Gallardon-Auneau)		

<sup>(1)</sup> Ligne de la Région Sud-Ouest.

### Département d' EURE - et - LOIR

000000000000

### PLAN MAXIMUM

1°) Etat de la Question

Date

Ier Mai 1941

Les dispositions contenues dans le présent domnier font l'objet d'un Plan approuvé le 15 Février 1940

PLAN MAXIMUM

#### 2°) Lignes S.N.C.F. fermées au service des voyageurs

LIGNES	PLAN DE GUERRE	: PLAN D'AVANT-GUERRE
Voves-Toury.(1))		
Nogent-le-Rot ) Courtelain)		:
Maintenon - Gallardon)	Fermeture totale au	: Fermeture totale au
La Loupe - Verneuil	service	: service
La Loupe - Brou	des	des
Patay Courtalain(1)	Voyageurs	: Voyageurs
Massy-Palaiseau - Chartres		
Etampes-Auneau-Chartres ) (1)		
Gallardon - Auheau)		
Maintenon - Dreux:	-d°-	: Maintien de la ligne au servi des voyageurs

<sup>(1)</sup> Ligne de la Region Sud-Ouest.

PLAN DE GUERRE

### 3º) SERVICES ROUTIERS

N° de Ligne	N° du Plan	Entrepreneur	đe	à	Itinérsire	jours de circ.		kilom. hebdo- madai- res	Observations
- 100 cm 100 cm				a) - CENTR	E DE CHARTRES				
100		POLVE (Senonches)	Senonches	Chartres	per Digny	L.J.S	1	267 K	
101		- d° -	-d°-	-a°-	par Brézolles	s.	1	140 K	
102		BUAT (Tremblay-le-V	Tremblay-le-	a°-	par Poisvilliers Bouglainval	S.	1	91 K.	
103		-d°-	-d°-	-å°-	par Bouglainval	J.	1	69 K.	
104		JUSTER (Chartres)	Maintenon	-à°-	par Chartain- villiers	tous les j.	1	266 K.	
104 <sup>b</sup>	is	d°-	-d°-	-d°-	par Jouy	-db-	1	350 K.	
105		CITROEN	Chartres	Massy et Paris	par Gellardon	-d°-	3	1260 K. (1)	RN de Chartres à Massy 2
106		LEROY (Aumeau)	-d°-	Auneau	par Kouville Béville	-d°-	3	1008 K	R.G. Ligne Région S.O.
107		S.G.T.D.	-d°-	Angerville	par Sours, Santeuil, Angerville	-d°-	1	568 K.	. D.
108		S.G.T.D.	do-	Châteaudur	Bonneval	-d°-	2	1058 K.	. D.
109		BOUVET (Frou)	Brou	Châtres	par Luplanté Charonville	S.	1	80 K.	all the second of the second on the second
110		SANGLEBOEUF (Brou)	-do-	-d°-	par Illiers Bailleau-le-P.	S.	1	76 K.	The state of the same desired the second second
				NAME AND POST OFFI PARTY A	THE REAL PROPERTY AND PERSONS AND ADDRESS OF THE PERSONS AND ADDRESS				

Total à reporter .... 5233 K.

<sup>(1)</sup> Parcours dans le Département d'Eure-et-Loir.

						====		
Nº de Nºdi Ligne plan		de	à	Itinéraire	jours de circ.	AR	Kil. hebdoma- daires	Observa- tions
	NO. THE THE SAME THE PER PER PER PER PER PER PER PER PER PE	a) - CENTR	E DE CHARTRI	ES (Suite)	Report		5233 K.	
111	CHONION (Happonvilliers)	Happon- villiers	Chartres	par Les Cor- vées, Villebon	s.	1	60 K.	
,	Park State of State o		b) CENTRE	DE LA LOUPE	y			
200	S.G.T.D.	La Loupe	Verneuil	par Senonches, La Ferté-V.	tous les j.	2 (1)	1316 K.	R.G. [2]
200bis	IACHAUD (Senonches)	Senonches	La Loupe	par Belhom- mert	-d°- sauf Ma et D.F.	1	) 154 K,4	
				and the second	Ma et	2	}	
201	POLVE (Senonches)	-d°-	-d°-	-d°-	Ma	1	21 K.	
201bis	-d°-	La Loupe	Brou	per Champrond Montigny	Me	1	62 K.	
202	s.G.T.D.	La Loupe St-Sauvéur	St-Sauveur Château- neuf	par Digny	Ma tous les j.	1 5	) ) 780 K.	D.
204	CHONION Happonvilliers	Happonvil- liers	La Loupe	per Montlandon Montireau	Ma	1	42 K.	
203	P.A.R.	La Loupe	Illiers	Champrond Combres Les Corvées	tous les jours	1	672 K.	
205	S.G.T.D.	-d°-	Brou	Thiron-G. Frazé	-	2 (1)	1316 K.	R.G. /2/
				à re	porter		9656 K.	
						1		1

<sup>(1)</sup> à porter à 3 dès que les disponibilités en matériel le permettront.

*		*************			-		===:		
Nº de ligne	N° du plan	Entrepreneur	đe	à	Itinéraire	jours de circ.	AR	kil. hebdom.	Observa- tions
					Report		•	9656 K.	
				c) CENTR	E DE DREUX				
300		CONFAIS (Dreux)	Dreux	Anet	par St-Georges-Mo. Marcilly	Sem. sauf J.	2	250 K.	Sce scolai- re
301		JUSTER (Chartres)	Maintenon	Dreux	per Nogent- le-R. Villemeux	tous les j.	3	1218 K.	R.W.de Maintenon à Dreux
302		BUAT (Tremblay-le- V.)	Tremblay	d°	Puiseux	L.	1	73 K.	
303		POLVE (Senonches)	Senonches	d°	Louvilliers Blévy	L. J. et S	2	) ) 252 K.	
304		S.G.T.D.	Dreux	Brézolles	Laons	L.Me J.S.D Ma V.		570 K.	D.
				d) CENTRE	DE BROU				
400		BOUVET (Brow)	Brou	Brou	Mottereau Montigny Vieuvicq	Me	1	21 K.	
401		SANGLEBOEUF (Brou)	d°	Bullou		Me	1	10 K.	
402		BOUVET (Brou)	d°	Bonneval	Saumeray	L.	1	46 K.	
403		S.G.T.D.	d°	д°	Dangeau Saumeray	L. Me S.D.	1	150 K.	D.
404		SANGLEBOEUF (Brou)	d°	Le Mesnil Bonneval	Monthary. et Bonneval	L.	1	70 K.	<b>THE BOX SEC SEC SEC SEC SEC SEC SEC SEC</b>
405		d.º	d°	Châteaudun	Loweron	J.	1	38 K.	
406		BOUVET (Brou)	d°	d°	Longron et Châtillon	j.	1	44 K.	
	1 1				à reporter			12398 k.	

	N° du plan	Entrepreneur	de	à	Itinéraire	jours de circ;	AR	Hebdona daires	- Obser-
					Repo	rt		12398 K	
				d) CENTRE	DE BROU (Suite)				
407		SANGLEBOEUF (Brou)	Brou	Thateaudun	par Châtillon	J.	i	44 K.	
408		LESIEUR (Unverre)	Le Bouchet	Brou	Unverre	Ме	1	10 K.	
409		S.G.T.D.	Brou Brou Nogent	Nogent  Beaumont les Hot. d°	Luigny Vichères Trizay	tous les j jours + Me		576 K.	D.
410		CHONION Happonvil.	Happonvil.	Brou	Luigné et Frazé	Me	1	57 K.	
234				al gunturene	DITTORN STORY PARMEN	PUTPO ATT	P (31	-	Table 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18
500	+	JUSTER Chartres	Maintenon	Auneau	DIVERS NOV RATTA	tous les j			See scolair
500	+					tous les j		322 K.	See scolair
		Chartres	Maintenon d°	Auneau	Gallardon	tous les j	.1	322 K.	See scolair
501		Chartres S.G.T.D.	Maintenon d°	Auneau  Gallardon  Toury	Gallardon Yermenonville Fresnay- 1'Evêque	tous les j. d°	.1	322 K. 364 K.	R.G. /2/
501.		Chartres S.G.T.D. S.G.T.D. CADIOU	Maintenon  d°  Voves  Meslay-le-	Auneau  Gallardon  Toury  Bonneval	Gallardon Yermenonville Fresnay- 1'Evêque Janville Le Gault	tous les j. d°	2 2	322 K. 364 K. 728	R.G. /27
501 502 503		Chartres S.G.T.D. S.G.T.D. CADIOU Meslay-le-V.	Maintenon  d°  Voves  Meslay-le- v.  Bonneval	Auneau  Gallardon  Toury  Bonneval  do  Varize	Gallarden Yermenonville Fresnay- 1'Evêque Janville Le Gault St-Denis	tous les j. d° d°	2 2	322 K. 364 K. 728 52 K.	R.G. /2/
501 502 503		Chartres S.G.T.D. S.G.T.D. CADIOU Meslay-le-V. P.A.R.	Maintenon  d°  Voves  Meslay-le- v.  Bonneval	Auneau  Gallardon  Toury  Bonneval  do  Varize  Toury	Gallardon Yermenonville Fresnay- 1'Evêque Janville Le Gault St-Denis Sancheville Villiers-	tous les j.  d°  L.  tous les j.	2 2	322 K. 364 K. 728 52 K. 36 K.	R.G. /27

<sup>(1)</sup> dans le département d'Eure-et-Loir

	 				SHERRES		
N° de Ligne	Entrepreneur	de	à	Itinéraire	jours de l'eirc.	R hebdoma- daires	Observa- tions
			SERVICES I	Repo	ort	16259 K	
508	P.A.R.	Châteaudun	Ouzouer (L & Ch)	par Thiville	tous 1	. 1234 (1)	
509	S.G.T.D. S.T. A.O	Patay	Courtalain	St-Cloud Châteaudun Langey	d° 2	1456 K.	RG 727 The said he said he
X 510	₫°	Nogent	ď°	Coudray an P. Authon du P. La Chapelle R.	dº 2	1344 K.	RG /27
511	CHONION Happonvilliers	Happon- villiers	Nogent-le Rotrou	Thiron-Gard Combres	d° sauf 2 J&D	520 K.	Sce scolai-
512	d°	a°	Illiers		V. 3	21 K.	
51.3	a°	a°	Courville	Thieulin	J. 1	40 K.	
		Nombre	de kil. hel Plan maximu	odomadaires prévu m	s au	19880 K.	

<sup>(1)</sup> Dans le département d'Eure-et-Loir.

Département d'EURE-et-LOIR

Situation au Ier Mai 1941

### A - LIGNES S.N.C.F.

I°) Lignes fermées au trafic des voyageurs, dans le plan de guerre ou dans le plan minimum, et encore ouvertes au service des Voyageurs:

### Néant

2°) Lignes fermées d'office :

Néant

### B - SERVICES ROUTIERS

Nombre total de kilomètres hebdomadaires réalisé (doublages non compris): I3.672 Km

### a) Lignes ne figurant pas su plan minimum

N° de N° di	Entreprensur	de	: à		Jours de circulation	A.R hebdo- medair	Observation
200 bia	LACHAUD Se nonche s	Senonches	La Loupe	-	Ts.les j. souf Ma- D.F Ma. D.F	1 ) 154 k	ns
	b) Id	gnes dont 1	fréquence	est supérie	ure à celle	prévue au	plan minimum
202	S.G.T.D	La Loupe	St-Sauven	r Chateau- neuf	tous les	la . I	D
		Chateauner	f St-Sauven		Jours		5 au plan
301	S.G.T.D	Maintenon parcours		r	De F	4	

### b) Lignes dont la fréquence est supérieure à celle prévue au plan minimum (Suit

N° de Ligne	N° du	Entrepreneur	de	dè	Itingraire	Jours de I <b>circulie</b> tion		Kms hebdoma- daires	Observations
304		S.G.T.D	Dreux	Brézolles	Laons	L.Me. J. S.D Ma. V	2	570 k	D su plan minimum L.Me.J.S.D. 1 (235 kms)
501		S.G.T.D.	Maintenon	Gallardon	Yermenon- ville	tous les jours	3	546 kms	au plan mini- mum 2 (364k)

### c) Lignes prévues au plan minimum et qui ne sont pas en service

101	POLVE Senonches	Senonches	Chartres	par Beesolles	S	1	140 km s
101 <sup>bis</sup>	S.G.T.D	Chateaunen			J.S	1	140 kms
201	POLVE Senonches	Senonches	Bron	per La Loupe Champrond	Me.	1	92 kms
808	LESIEUR Unverre	Le Bonchet	Brou	par Unverre	Me	1	10 kms

d) Lignes dont la fréquence est inférieure à celle prévue au plan minimum.

Nº de	Nº du	Entrepreneur	de	à	Itinérsire	Jours de circula- tion	A.R	hebdoma- daires	Observations
106		LEROY Aunesa	Chartres	Aunesu	par Houville- Béville	L.He S	1	I56 kms	Rg Sad-Ouest su plan mi- nimum:3 ts. les jours AR (1008 kms)
205		S.G.T.D.	La Loupe	Brou	Thiron-G Frazé	L Ma.Me J.S	2	) )516 kms	Rg. 2 su plan mini mum:2 ts.le: hours AR (1.316 kms)
509		S.G.T.D	Fatay	Courtalsin		J.S. L.V.			Rg. /2/ su plen mini mum: 2 ts le jours. (I.456 kms)
/ 510		S.G.T.D.	Nogent	Courtelain	Coudray su	Vel		875 long	Rg. 1:2 / su plan mini mum :8 AR. ts.les jours (1.344 lans)

#### OBSERVATIONS DE LA S.N.C.F.

sur le plan de transports voyageurs du département de l'Eure-et-Loir établi le 18-11-40 (Plan établi en application de la loi du 15 octobre 1940 lequel doit constituer le plan "minimum".

-1-1-1-1-1-

le Lignes S.N.C.F. régulièrement fermées en application de la coordination.

VOVES - TOURY - Ligne régulièrement fermée le 7 novembre 1 avec création d'un service de remplacement garanti confié à la S.G. (2 AR/J).

Le service est actuellement assuré comme suit :

2 AR/J (sauf vendredi et dimanche) + 1 AR/J (sauf vendredi et dimanche) Janville - Toury.

PATAY - COURTALAIN - Ligne régulièrement fermée le 18 juille 1939 avec création d'un service de remplacement garanti confié à la S.G.T.D. (2 AR/J).

Ce service fonctionne actuellement de la façon suivante:

4 AR par semaine Patay - Courtalain

+ 1 AR les mardis et samedis Châteaudun - Patay

+ 1 AR les lundis Châteaudun - Courtalain

ETAMPES - AUNEAU - CHARTRES - Ligne régulièrement fermé ler août 1939 avec création d'un service de remplacement garanti confié à l'entreprise CITROEN (3 AR/J). La convention passée avec cette Société a été résiliée le ler février 1940 et le service con à un nouvel entrepreneur, M. LEROY qui l'exploite sans garantie.

Le service fonctionne actuellement comme suit :

Etampes - Chartres } 1 AR les lundis, mercredis et samedis

AUNEAU - GALLARDON - Ligne régulièrement fermée le ler avril 1940 sans création de service de remplacement. La Société CITROEN assure actuellement, à titre libre, le service sur cette relation à raison de 1 AR/J. Cette ligne a été rattachée à la Région de 1'Ou depuis le ler août 1941.

ORLEANS - CHARTRES - Les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées des départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir ont donné leur accord au sujet de la fermeture de cette ligne au trafic voyage Ces accords ont été adressés le 13 novembre 1941 en vue de demander au Ministre l'autorisation de réaliser cette fermeture avant l'approbation des plans. Cependant, le plan de transports de l'Eure-et-Loir établi en application de la lei du 15 octobre 1940 et qui doit constituer le plan minimum ne prévoit pas la fermeture déOrléans - Chartres. Il y aurait lieu de régulariser cette inscription au plan "minimum" et de prévoir l'attribution du service de remplacement, à titre libre, à la T.R.E.C.

2° - Lignes fermées d'office

Néant.

### 3° Plan minimum

a) Observations de la Région sur les conditions d'exploitation de services de remplacement.

#### Néant

b) Observations de la Région sur les services routiers autres que services de remplacement.

Néant.

### Département d'Eure-&-Loir

Etablissement du plan des transports "maximum"

Anomalies importantes du plan de guerre approuvé par arrêté ministériel du 15 février 1940, qu'il y aurait intérêt à supprimes.

(Suite à la réunion des Coordinateurs du 30 janvier 1941) .

Observations

Services dont la sup- pression a été deman- dée par la S:N.C.F.	Dispositions Situation au plan de l'arrêté d'Armistice Ministériel
Paris à Verneuil par Houdan et Dreux (1) (Citroën) (3 AR/J)  Paris à Chartres par Rambouillet (C.E.A.) (1)	devaient faire Le plan d'Eure- l'objet d'un let-Loir est suivi arrêté ulté- l'par la région Quest rieur visant ! l'approbation! du plan de ! S.&.O.
Dreux à Semouches (1) (C.E.A.)	acaucia a partur
(1) Services non men- tionnés dans le plan de guerre	I de le